

Exigences posées quant au tri des déchets

Par sa signature, l'entreprise s'engage à effectuer l'élimination séparée des déchets selon les indications du concierge

Les exigences posées pour le tris des déchets sont les suivantes :

Le tri des déchets s'effectue directement à la source, à l'aide des utilisateurs.

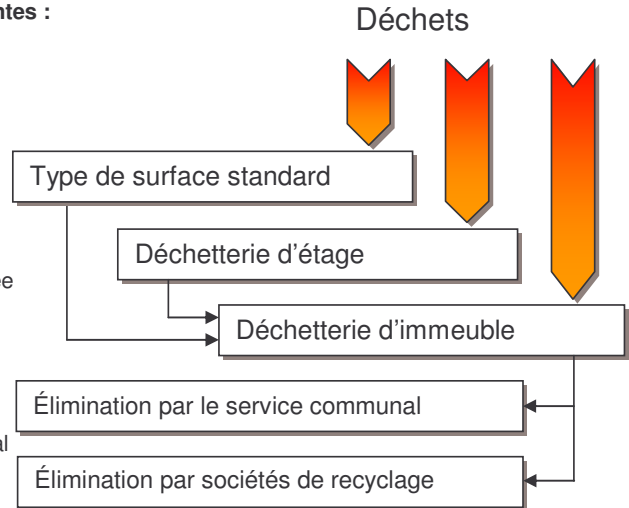
Des récipients sont posés à côté des principales sources de production de déchets en fonction de leurs caractéristiques.

Pour le solde des déchets (moins usuels) une déchetterie est située sur chaque étage.

Ces déchets sont ensuite acheminés vers la déchetterie de l'immeuble.

De cet endroit, l'élimination s'effectue, soit par le service communal de la voirie, soit par une entreprise d'élimination spécialisée.

Coûts à charge du DINP-SIPAL



Prestations spéciales :

Pos.	Cadence	Prestations	Coût total
1			
2			
Montant HT pour ces prestations			CHF 0,00

Remarque importante : l'ensembles des prestations sont à effectuer par l'entreprise de nettoyage.

Cela permet d'assurer que : Les déchets soient éliminés conformément aux dispositions légales.

Les déchets réutilisables soient acheminés vers les entreprises de production concernées.

Des valorisables articles utilisés puissent être traités ou vendus.

Un document sera rempli en fonction des cadences de l'élimination et remis annuellement au DINP-SIPAL

Immeuble	_____	N° commune	_____
Adresse	_____	N° ECA	_____
NPA / Lieu	_____	Date	_____

Déchets à charge du SIPAL (Compte 31.88)		Quantités											
Déchets à éliminer	Volume	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Déchets papier – carton	Volume												
Déchets industriels – ordures ménagères	Volume												
PET	Volume												
Alu	Volume												
Verre	Volume												
Piles	Volume												
EPS (Sagex)	Volume												

Originaux à demander au DINP-SIPAL													
Sources lumineuses	Volume	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Déchets végétaux	Volume												
Accessoires pour imprimantes, photocopieuses et ordinateurs	Volume												
Appareils de télécommunications	Volume												

Déchets d'exploitation, à charge de _____ (Compte 31.88)													
Déchets à éliminer		Entreprises											
Ferraille	Volume	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Aluminium – laiton – bronze	Volume												
Déchets spéciaux	Volume												